

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE DE TRAVAUX

I – ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE :

Pouvoir Adjudicateur et renseignements administratifs :

LOT N°1 : VOIRIE / EAUX PLUVIALES
LOT N°2 : MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX SECS

La Commune de Châtenois
Représentée par M. Le Maire
81 rue du Maréchal Foch
67 730 CHATENOIS
Tél. 03.88.82.02.74 Fax 03.88.82.39.51

II - Maître d'œuvre et renseignements techniques :

Lot 1 : Voirie

MAIRIE DE CHATENOIS
SERVICES TECHNIQUES
81 RUE MARECHAL FOCH
67730 CHATENOIS

Lot 2 : réseaux secs

LMS INGENIERIE
7 AVENUE SCHWEISGUTH
67600 SELESTAT

III – TYPE DE PROCEDURE:

Marchés sur procédure adaptée en application des articles 28 et 72 du Code des Marchés Publics).

IV - OBJET DU MARCHE :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE DES RUES FRANKENBOURG, BERNSTEIN et ORTENBOURG

Décomposition en lots :

Lot N°1 : Voirie / Eaux pluviales
Lot N°2 : Mise en souterrain des réseaux secs

V - Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation

Par téléchargement sur le site <https://alsacemarchespublics.eu>
Ou par mail à l'adresse suivante : julie.lamoot@chatenois.fr ou mairie@chatenois.fr

VI – Modalités d'envoi des offres :

Les offres seront conformes au modèle qui sera adressé à chaque soumissionnaire accompagnée des pièces visées à l'article 3.1 du règlement de consultation.
Les offres doivent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé à la Mairie de Châtenois.
Les offres seront rédigées en langue française.
La transmission par voie électronique est autorisée (voir adresse du site ci-dessus).

VII – CONDITIONS DE DELAIS:

Date limite de réception des offres : le jeudi 25 août 2016 à 11h

VIII – Justifications à produire :

Conditions fixées aux articles 44 et 45 du CMP.
Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité d'un groupement solidaire.

IX – Délai de validité des offres : 120 jours

X – CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les offres seront jugées et classées, afin d'apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse (articles 52 et 53 du CMP), en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- | | |
|---|------------------|
| 1. Prix : | 60 points |
| 2. Valeur technique de l'offre : | 40 points |

XI – DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :

Le 20/07/2016